

Modalités du contrat Confitures, sirops et coulis de fruits rouges 2024

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent.e à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**.

Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent.e et le producteur / la productrice : l'adhérent.e accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur www.novelamap.org.

Pour ce contrat, elles sont au nombre de 13 selon une fréquence mensuelle et selon le calendrier ci-dessous : **distribution de confitures**

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3 sem. 1	7 sem. 6	6 sem. 10	3 sem. 14	1 sem. 18	5 sem. 23	3 sem. 27	7 sem. 32	4 sem. 36	2 sem. 40	6 sem. 45	4 sem. 49
10 sem. 2	14 sem. 7	13 sem. 11	10 sem. 15	8 sem. 19	12 sem. 24	10 sem. 28	14 sem. 33	11 sem. 37	9 sem. 41	13 sem. 46	11 sem. 50
17 sem. 3	21 sem. 8	20 sem. 12	17 sem. 16	15 sem. 20	19 sem. 25	17 sem. 29	21 sem. 34	18 sem. 38	16 sem. 42	20 sem. 47	18 sem. 51
24 sem. 4	28 sem. 9	27 sem. 13	24 sem. 17	22 sem. 21	26 sem. 26	24 sem. 30	28 sem. 35	25 sem. 39	23 sem. 43	28 sem. 48	25 sem. 52
31 sem. 5				29 sem. 22		31 sem. 31			30 sem. 44		

En bleu : grandes distributions

>> Confitures et gelées « surprises », **360 gr, selon la production du moment : mûres, prunes, framboises, cassis, groseilles, cynhorodon, caseilles, myrtilles ou coings.**

>> Confitures de mûres ou prunes : **360 gr.** Coulis de mûres : 250 mL.

☐☐📌 **Les pots en verre vides doivent être ramenés par les adhérents lors des distributions.**

SIGNATURE DE CONTRAT

Afin de simplifier l'organisation, merci de remplir le contrat en 1 exemplaire (2 ex. si vous souhaitez conserver le vôtre après signature par le producteur) et d'apporter le contrat et le règlement le mercredi 30 novembre 2022 (18h30 – 19h30) avec votre règlement à l'ordre des « CROCHON Lucas en 1 (ou 2) chèque(s) correspondant(s) au montant total, qui seront débités en janvier et juin 2023.

RAPPELS IMPORTANTS

- Toute signature de contrat avec un producteur nécessite l'adhésion préalable à Novelamap :
 - Pré-inscription sur le site : www.novelamap.org (pour les NOUVEAUX adhérents)
 - Validation de l'adhésion au moment de la remise du chèque de 10€.
- Conformément au règlement intérieur de Novelamap :
 - Tout panier non récupéré avant 19h30 sera considéré comme perdu et ne sera pas remplacé.
 - Vous vous engagez à participer à 4 distributions mini. comme bénévole (18h15-19h45, inscription sur calendrier).
- Vous vous engagez dans un lien solidaire avec le producteur : vous acceptez donc les aléas de production, et pouvez être invité à participer à un coup de main exceptionnel sur l'exploitation.
- Pensez à suivre les informations de l'Amap sur www.novelamap.org